



Paris. — J. Claye, imp.

Furne et C<sup>o</sup>, éditeurs.

Augereau.

en lui et qui l'avertissaient de tous les secrets du pays. Il commençait ainsi à s'acquérir une grande influence morale, véritable puissance avec laquelle il fallait terminer une guerre pareille. Pendant ce temps, les magasins formés sur les derrières de la ligne de désarmement se remplissaient de grains, de grands troupeaux de bestiaux se formaient, et l'armée commençait à vivre dans l'abondance, par le moyen si simple de l'impôt et des amendes en nature.

Charette s'était caché dans les bois avec cent à cent cinquante hommes aussi désespé-

rés que lui. Sapinaud, qui à son instigation avait repris les armes, demandait à les déposer une seconde fois à la simple condition d'obtenir la vie sauve. Stofflet, enfermé dans l'Anjou avec son ministre Bernier, y recueillait tous les officiers qui abandonnaient Charette et Sapinaud, et tâchait de s'enrichir de leurs dépouilles. Il avait à son quartier du Lavoir une espèce de cour composée d'émigrés et d'officiers. Il enrôlait des hommes et levait des contributions sous prétexte d'organiser les gardes territoriales. Hoche l'observait avec une grande attention, le res-

serrait toujours davantage par des camps retranchés, et le menaçait d'un désarmement prochain, au premier sujet de mécontentement. Une expédition que Hoche ordonna dans le Loroux, pays qui avait une sorte d'existence indépendante, sans obéir ni à la république ni à aucun chef, frappa Stofflet d'épouvante. Hoche fit faire cette expédition pour se procurer les vins, les blés dont le Loroux abondait, et dont la ville de Nantes était entièrement dépourvue. Stofflet s'effraya, et demanda une entrevue à Hoche. Il voulait protester de sa fidélité au traité, intercéder pour Sapinaud et pour les chouans, se faire en quelque sorte l'intermédiaire d'une nouvelle pacification, et s'assurer par ce moyen une continuation d'influence. Il voulait aussi deviner les intentions de Hoche à son égard. Hoche lui exprima les griefs de la république; il lui signifia que s'il donnait asile à tous les brigands, que s'il continuait à lever de l'argent et des hommes, que s'il voulait être autre chose que le chef temporaire de la police de l'Anjou, et jouer le rôle de prince, il allait l'enlever sur-le-champ et désarmer ensuite sa province. Stofflet promit la plus grande soumission, et se retira fort effrayé sur son avenir.

Hoche avait, dans le moment, des difficultés bien plus grandes à surmonter. Il avait attiré à son armée une partie des deux armées de Brest et de Cherbourg. Le danger imminent d'un débarquement lui avait valu ces renforts, qui avaient porté à quarante-quatre mille hommes les troupes réunies dans la Vendée. Les généraux commandant les armées de Brest et de Cherbourg réclamaient maintenant les troupes qu'ils avaient prêtées, et le directoire paraissait approuver leurs réclamations. Hoche écrivait que l'opération qu'il venait de commencer était des plus importantes; que si on lui enlevait les troupes qu'il avait disposées en réseau autour du Marais, la soumission du pays de Charette et la destruction de ce chef, qui étaient fort prochaines, allaient être ajournées indéfiniment; qu'il valait bien mieux finir ce qui était si avancé, avant de passer ailleurs; qu'il s'empresserait ensuite de rendre les troupes qu'il avait empruntées, et fournirait même les

siennes au général commandant en Bretagne, pour y appliquer les procédés dont on sentait déjà l'heureux effet dans la Vendée. Le gouvernement, qui était frappé des raisons de Hoche, et qui avait une grande confiance en lui, l'appela à Paris, avec l'intention d'approuver tous ses plans, et de lui donner le commandement des trois armées de la Vendée, de Brest et de Cherbourg. Il y fut appelé à la fin de frimaire pour venir concerter avec le Directoire les opérations qui devaient mettre fin à la plus calamiteuse de toutes les guerres.

Ainsi s'acheva la campagne de 1795. La prise de Luxembourg, le passage du Rhin, les victoires aux Pyrénées, suivies de la paix avec l'Espagne, la destruction de l'armée émigrée à Quiberon, en signalèrent le commencement et le milieu. La fin fut moins heureuse. Le retour des armées sur le Rhin, la perte des lignes de Mayence et d'une partie de territoire au pied des Vosges, vinrent obscurcir un moment l'éclat de nos triomphes. Mais la victoire de Loano, en nous ouvrant les portes de l'Italie, rétablit la supériorité de nos armes; et les travaux de Hoche dans l'Ouest commencèrent la véritable pacification de la Vendée, si souvent et si vainement annoncée.

La coalition, réduite à l'Angleterre et à l'Autriche, à quelques princes d'Allemagne et d'Italie, était au terme de ses efforts, et aurait demandé la paix, sans les dernières victoires sur le Rhin. On fit à Clerfayt une réputation immense, et l'on sembla croire que la prochaine campagne s'ouvrirait au sein de nos provinces du Rhin.

Pitt, qui avait besoin de subsides, convoqua un second parlement en automne pour exiger de nouveaux sacrifices. Le peuple de Londres invoquait toujours la paix avec la même obstination. La société dite de correspondance s'était assemblée en plein air, et avait voté les adresses les plus hardies et les plus menaçantes contre le système de la guerre, et pour la réforme parlementaire. Quand le roi se rendit au parlement, sa voiture fut assaillie de coups de pierres, les glaces en furent brisées, on crut même qu'un coup de fusil à vent avait été tiré. Pitt, tra-

versant Londres à cheval, fut reconnu par le peuple, poursuivi jusqu'à son hôtel, et couvert de boue. Fox, Sheridan, plus éloquents qu'ils n'avaient jamais été, avaient des comptes rigoureux à demander. La Hollande conquise, les Pays-Bas incorporés à la république française, leur conquête rendue définitive en quelque sorte par la prise de Luxembourg, des sommes énormes dépensées dans la Vendée, et de malheureux Français exposés inutilement à être fusillés, étaient de graves sujets d'accusation contre l'habileté et la politique du ministère. L'expédition de Quiberon surtout excita une indignation générale. Pitt voulut s'excuser en disant que le sang anglais n'avait pas coulé : « Oui, repartit Sheridan avec une énergie qu'il est difficile de traduire, oui, le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores. » Pitt, aussi impassible qu'à l'ordinaire, appela tous les événements de l'année des malheurs auxquels on doit être préparé quand on court la chance des armes ; mais il fit valoir beaucoup les dernières victoires de l'Autriche sur le Rhin ; il exagéra beaucoup leur importance, et les facilités qu'elles venaient de procurer pour traiter avec la France. Comme d'usage, il soutint que notre république touchait au terme de sa puissance ; qu'une banqueroute inévitable allait la jeter dans une confusion et une impuissance complètes ; qu'on avait gagné, en soutenant la guerre pendant une année de plus, de réduire l'ennemi commun à l'extrémité. Il promit solennellement que si le gouvernement français paraissait s'établir et prendre une forme régulière, on saisirait la première ouverture pour négocier. Il demanda ensuite un nouvel emprunt de trois millions sterling, et des lois répressives contre la presse et contre les sociétés politiques, auxquelles il attribuait les outrages faits au roi et à lui-même. L'opposition lui répondit que les prétendues victoires sur le Rhin étaient de quelques jours ; que des défaites en Italie venaient de détruire l'effet des avantages obtenus en Allemagne ; que cette république, toujours réduite aux abois, renaissait plus forte à l'ouverture de chaque campagne ; que les assignats étaient depuis longtemps perdus, qu'ils avaient

achevé leur service, que les ressources de la France étaient ailleurs, et que si du reste elle s'épuisait, la Grande-Bretagne s'épuisait bien plus vite qu'elle ; que la dette, tous les jours accrue, était accablante, et menaçait d'écraser bientôt les trois royaumes. Quant aux lois sur la presse et sur les sociétés politiques, Fox, dans un transport d'indignation, déclara que, si elles étaient adoptées, il ne restait plus d'autre ressource au peuple anglais que la résistance, et qu'il regardait la résistance non plus comme une question de droit, mais de prudence. Cette proclamation du droit d'insurrection excita un grand tumulte, qui se termina par l'adoption des demandes de Pitt ; il obtint le nouvel emprunt, les mesures répressives, et promit d'ouvrir au plus tôt une négociation. La session du parlement fut prorogée au 2 février 1796 (13 pluviôse an iv).

Pitt ne songeait point du tout à la paix. Il ne voulait faire que des démonstrations, pour satisfaire l'opinion et hâter le succès de son emprunt. La possession des Pays-Bas par la France lui rendait toute idée de paix insupportable. Il se promit, en effet, de saisir un moment pour ouvrir une négociation simulée, et offrir des conditions inadmissibles.

L'Autriche, pour satisfaire l'Empire, qui réclamait la paix, avait fait faire des ouvertures par le Danemark. Cette puissance avait demandé, de la part de l'Autriche, au gouvernement français la formation d'un congrès européen ; à quoi le gouvernement français avait répondu avec raison qu'un congrès rendrait toute négociation impossible, parce qu'il faudrait concilier trop d'intérêts ; que si l'Autriche voulait la paix, elle n'avait qu'à en faire la proposition directe ; que la France voulait traiter individuellement avec tous ses ennemis, et s'entendre avec eux sans intermédiaire. Cette réponse était juste ; car un congrès compliquait la paix avec l'Autriche de la paix avec l'Angleterre et l'Empire, et la rendait impossible. Du reste, l'Autriche ne désirait pas d'autre réponse ; car elle ne voulait pas négocier. Elle avait trop perdu, et ses derniers succès lui faisaient trop espérer, pour qu'elle consentit à déposer les armes ; elle tâcha de rendre le courage au roi de

Piémont, épouvanté de la victoire de Loano, et lui promet, pour la campagne suivante, une armée nombreuse et un autre général. Les honneurs du triomphe furent décernés à Clerfayt à son entrée à Vienne ; sa voiture fut

traînée par le peuple, et les faveurs de la cour vinrent se joindre aux démonstrations de l'enthousiasme populaire.

Ainsi s'acheva, pour toute l'Europe, la quatrième campagne de cette guerre mémorable.



Bataille de Loano. (Page 331.)

## LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

### PACIFICATION DE LA VENDÉE.

Continuation des travaux administratifs du Directoire. — Les partis se prononcent dans le sein du Corps législatif. — Institution d'une fête anniversaire du 21 janvier. — Retour de l'ex-ministre de la guerre Beurnonville, et des représentants Quinette, Camus, Bancal, Lamarque et Drouet, livrés à l'ennemi par Dumouriez. — Mécontentement des jacobins. — Journal de Babeuf. — Institution du ministère de la police. — Nouvelles mœurs. — Embarras financiers; création des mandats. — Conspiration de Babeuf. — Situation militaire. Plans du Directoire. Pacification de la Vendée; mort de Stofflet et de Charette.

Le gouvernement républicain était rassuré et affermi par les événements qui venaient de terminer la campagne. La Convention, en réunissant la Belgique à la France, et en la comprenant dans le territoire constitutionnel, avait imposé à ses successeurs l'obligation de ne pactiser avec l'ennemi qu'à la

condition de la ligne du Rhin. Il fallait de nouveaux efforts, il fallait une nouvelle campagne, plus décisive que les précédentes, pour contraindre la maison d'Autriche et l'Angleterre à consentir à notre agrandissement. Pour parvenir à ce but, le Directoire travaillait avec énergie à compléter les armées, à

rétablir les finances et à réprimer les factions.

Il mettait le plus grand soin à l'exécution des lois relatives aux jeunes réquisitionnaires, et les obligeait à rejoindre les armées avec la dernière rigueur. Il avait fait annuler tous les genres d'exceptions, et avait formé dans chaque canton des commissions de médecins pour juger les cas d'infirmité. Une foule de jeunes gens s'étaient fourrés dans les administrations, où ils pillaient la république et montraient le plus mauvais esprit. Les ordres les plus sévères furent donnés pour ne souffrir dans les bureaux que des hommes qui n'appartinssent pas à la réquisition. Les finances attiraient surtout l'attention du Directoire ; il faisait percevoir l'emprunt forcé de 600 millions avec une extrême activité. Mais il fallait attendre les rentrées de cet emprunt, l'aliénation du produit des forêts nationales, la vente des biens de trois cents arpents, la perception des contributions arriérées, et, en attendant, il fallait pourtant suffire aux dépenses qui malheureusement se présentaient toutes à la fois, parce que l'installation du gouvernement nouveau était l'époque à laquelle on avait ajourné toutes les liquidations, et parce que l'hiver était le moment destiné aux préparatifs de campagne. Pour devancer l'époque de toutes ces rentrées, le Directoire avait été obligé d'user de la ressource qu'on avait tenu à lui laisser, celle des assignats. Mais il en avait déjà émis en un mois près de 12 ou 15 milliards, pour se procurer quelques millions en numéraire ; et il était déjà arrivé au point de ne pouvoir les faire accepter nulle part. Il imagina d'émettre un papier courant et à prochaine échéance, qui représentât les rentrées de l'année, comme on fait en Angleterre avec les bons de l'échiquier, et comme nous faisons aujourd'hui avec les bons royaux. Il émit en conséquence, sous le titre de rescriptions, des bons au porteur, payables à la trésorerie avec le numéraire qui allait rentrer incessamment, soit par l'emprunt forcé, qui, dans la Belgique, était exigible en numéraire, soit par les douanes, soit par suite des premiers traités conclus avec les compagnies qui se chargeraient de l'exploitation des forêts. Il émit d'abord pour 30 millions de ces rescrip-

tions, et les porta bientôt à 60 en se servant du secours des banquiers.

Les compagnies financières n'étaient plus prohibées. Il songea à les employer pour la création d'une banque qui manquait au crédit, surtout dans un moment où l'on se figurait que le numéraire était sorti tout entier de France. Il forma une compagnie, et proposa de lui abandonner une certaine quantité de biens nationaux qui serviraient de capital à une banque. Cette banque devait émettre des billets, qui auraient des terres pour gage, et qui seraient payables à vue, comme tous les billets de banque. Elle devait en prêter à l'État pour une somme proportionnée à la quantité des biens donnés en gage. C'était, comme on le voit, une autre manière de tirer sur la valeur des biens nationaux ; au lieu d'employer le moyen des assignats, on employait celui des billets de banque.

Le succès était peu probable ; mais, dans sa situation malheureuse, le gouvernement usait de tout, et il avait raison de le faire. Son opération la plus méritoire fut de supprimer les rations, et de rendre les subsistances au commerce libre. On a vu quels efforts il en coûtait au gouvernement pour se charger lui-même de faire arriver les grains à Paris, et quelle dépense il en résultait pour le trésor, qui payait les grains en valeur réelle, et qui les donnait au peuple de la capitale pour des valeurs nominales. Il rentrait à peine la deux-centième partie de la dépense, et ainsi, à très-peu de chose près, la république nourrissait la population de Paris.

Le nouveau ministre de l'intérieur, Benezech, qui avait senti l'inconvénient de ce système, et qui croyait que les circonstances permettaient d'y renoncer, conseilla au Directoire d'en avoir le courage. Le commerce commençait à se rétablir ; les grains reparaisaient dans la circulation ; le peuple se faisait payer ses salaires en numéraire ; et il pouvait dès lors atteindre au prix du pain, qui, en numéraire, était modique. En conséquence, le ministre Benezech proposa au Directoire de supprimer les distributions de rations, qui ne se payaient qu'en assignats, de ne les conserver qu'aux indigents, ou aux rentiers et aux fonctionnaires publics dont le revenu annuel

ne s'élevait pas au-dessus de mille écus. Excepté ces trois classes, toutes les autres devaient se pourvoir chez les boulangers par la voie du commerce libre.

Cette mesure était hardie, et exigeait un véritable courage. Le Directoire la mit sur-le-champ à exécution, sans craindre les fureurs qu'elle pouvait exciter chez le peuple, et les moyens de troubles qu'elle pouvait fournir aux deux factions conjurées contre le repos de la république.

Outre ces mesures, il en imagina d'autres qui ne devaient pas moins blesser les intérêts, mais qui étaient aussi nécessaires. Ce qui manquait surtout aux armées, ce qui leur manque toujours après de longues guerres, ce sont les chevaux. Le Directoire demanda aux deux Conseils l'autorisation de lever tous les chevaux de luxe, et de prendre, en le payant, le trentième cheval de labour et de roulage. Le récépissé du cheval devait être pris en paiement des impôts. Cette mesure, quoique dure, était indispensable, et fut adoptée.

Les deux Conseils secondaient le Directoire, et montraient le même esprit, sauf l'opposition toujours mesurée de la minorité. Quelques discussions s'y étaient élevées sur la vérification des pouvoirs, sur la loi du 3 brumaire, sur les successions des émigrés, sur les prêtres, sur les événements du Midi, et les partis avaient commencé à se prononcer.

La vérification des pouvoirs ayant été renvoyée à une commission qui avait de nombreux renseignements à prendre, relativement aux membres dont l'éligibilité pouvait être contestée, son rapport ne put être fait que fort tard, et après plus de deux mois de législation. Il donna lieu à beaucoup de contestations sur l'application de la loi du 3 brumaire. Cette loi, comme on sait, amnistiait tous les délits commis pendant la révolution, excepté les délits relatifs au 13 vendémiaire; elle excluait des fonctions publiques les parents d'émigrés, et les individus qui, dans les assemblées électorales, s'étaient mis en rébellion contre les décrets des 5 et 13 fructidor. Elle avait été le dernier acte d'énergie du parti conventionnel, et elle blessait singulièrement les esprits modérés, et les contre-révolutionnaires qui se cachaient derrière

eux. Il fallait l'appliquer à plusieurs députés, et notamment à un nommé Job Aymé, député de la Drôme, qui avait soulevé l'assemblée électorale de son département, et que l'on accusait d'appartenir aux compagnies de Jéhu. Un membre des Cinq-Cents osa demander l'abrogation de la loi même. Cette proposition fit sortir tous les partis de la réserve qu'ils avaient observée jusque-là. Une dispute, semblable à celle qui divisèrent si souvent la Convention, s'éleva dans les Cinq-Cents. Luvet, toujours fidèle à la cause révolutionnaire, s'élança à la tribune pour défendre la loi. Tallien, qui jouait un rôle si grand depuis le 9 thermidor, et que le défaut de considération personnelle avait empêché d'arriver au Directoire, Tallien se montra ici le constant défenseur de la révolution, et prononça un discours qui fit une grande sensation. On avait rappelé les circonstances dans lesquelles la loi de brumaire fut rendue; on avait paru insinuer qu'elle était un abus de la victoire de vendémiaire à l'égard des vaincus; on avait beaucoup parlé des jacobins et de leur nouvelle audace. « Qu'on cesse de nous  
« effrayer, s'écria Tallien, en parlant de ter-  
« reur, en rappelant des époques toutes diffé-  
« rentes de celles d'aujourd'hui, en nous fai-  
« sant craindre leur retour. Certes, les temps  
« sont bien changés: aux époques dont on  
« affecte de nous entretenir, les royalistes ne  
« levaient pas une tête audacieuse; les prê-  
« tres fanatiques, les émigrés rentrés n'étaient  
« pas protégés; les chefs de chouans n'étaient  
« point acquittés. Pourquoi donc comparer  
« des circonstances qui n'ont rien de com-  
« mun? Il est trop évident qu'on veut faire  
« le procès au 13 vendémiaire, aux mesures  
« qui ont suivi cette journée mémorable, aux  
« hommes qui, dans ces grands périls, ont  
« sauvé la république. Eh bien, que nos en-  
« nemis montent à cette tribune; les amis de  
« la république nous y défendront. Ceux  
« mêmes qui, dans ces désastreuses circon-  
« stances, ont poussé devant les canons une  
« multitude égarée, voudraient nous repro-  
« cher les efforts qu'il nous a fallu faire pour  
« la repousser; ils voudraient faire révoquer  
« les mesures que le danger le plus pressant  
« vous a forcés de prendre; mais non, ils ne

« réussiront pas ! la loi du 3 brumaire, la « plus importante de ces mesures, sera main-  
 « tenue par vous, car elle est nécessaire à la  
 « Constitution, et certainement vous voulez  
 « maintenir la Constitution. » — « Oui, oui,  
 nous le voulons ! » s'écrièrent une foule de  
 voix. Tallien proposa ensuite l'exclusion de  
 Job Aymé. Plusieurs membres du nouveau  
 tiers voulurent combattre cette exclusion. La  
 discussion devint des plus vives ; la loi du  
 3 brumaire fut de nouveau sanctionnée ; Job  
 Aymé fut exclu, et l'on continua de rechercher  
 ceux des membres du nouveau tiers auxquels  
 les mêmes dispositions étaient applicables.

Il fut ensuite question des émigrés, et de  
 leurs droits à des successions non encore ou-  
 vertes. Une loi de la Convention, pour empê-  
 cher que les émigrés ne reçussent des se-  
 cours, saisissait leurs patrimoines, et déclarait  
 les successions auxquelles ils avaient droit  
 ouvertes par avance et acquises à la répu-  
 blique. En conséquence le séquestre avait été  
 mis sur les biens des parents des émigrés.  
 Une résolution fut proposée aux Cinq-Cents  
 pour autoriser le partage, et le prélèvement  
 de la part acquise aux émigrés, afin de lever  
 le séquestre. Une opposition assez vive s'éleva  
 dans le nouveau tiers. On voulut combattre  
 cette mesure, qui était toute révolutionnaire,  
 par des raisons tirées du droit ordinaire ; on  
 prétendit qu'il y avait violation de la pro-  
 priété. Cependant cette résolution fut adoptée.

Aux Anciens, il n'en fut pas de même. Ce  
 Conseil par l'âge de ses membres, par son  
 rôle d'examineur suprême, avait plus de  
 mesure que celui des Cinq-Cents. Il en par-  
 tageait moins les passions opposées ; il était  
 moins révolutionnaire que la majorité, et  
 beaucoup plus que la minorité. Comme tout  
 corps intermédiaire, il avait un esprit moyen,  
 et il rejeta la mesure, parce qu'elle entraînait  
 l'exécution d'une loi qu'il regardait comme  
 injuste. Les Conseils décrétèrent ensuite que  
 le Directoire serait juge suprême des de-  
 mandes en radiation de la liste des émigrés.  
 Ils renouvelèrent toutes les lois contre les prê-  
 tres qui n'avaient pas prêté le serment, ou qui  
 l'avaient rétracté, et contre ceux que les admi-  
 nistrations des départements avaient condam-  
 nés à la déportation. Ils décrétèrent que ces

prêtres seraient traités comme émigrés rentrés  
 s'ils reparaissaient sur le territoire. Ils consen-  
 tirent seulement à mettre en reclusion ceux qui  
 étaient infirmes et qui ne pouvaient s'expatrier.

Un sujet agita beaucoup les Conseils, et y  
 provoqua une explosion. Fréron continuait sa  
 mission dans le Midi, et y composait les ad-  
 ministrations et les tribunaux de révolution-  
 naires ardents. Les membres des compagnies  
 de Jéhu, les contre-révolutionnaires de toute  
 espèce, qui avaient assassiné depuis le 9 ther-  
 midor, se voyaient à leur tour exposés à de  
 nouvelles représailles, et jetaient les hauts  
 cris. Le député Siméon avait déjà élevé des  
 réclamations mesurées. Le député Jourdan  
 d'Aubagne, homme ardent, l'ex-girondin  
 Isnard, élevèrent aux Cinq-Cents des récla-  
 mations violentes, et remplirent plusieurs  
 séances de leurs déclamations. Les deux par-  
 tis en vinrent aux mains. Jourdan et Talot se  
 prirent de querelle dans la séance même, et  
 se permirent presque des voies de fait. Leurs  
 collègues intervinrent et les séparèrent. On  
 nomma une commission pour faire un rapport  
 sur l'état du Midi.

Ces différentes scènes portèrent les partis  
 à se prononcer davantage. La majorité était  
 grande dans les Conseils, et tout acquise au  
 Directoire. La minorité, quoique annulée, de-  
 venait chaque jour plus hardie, et montrait  
 ouvertement son esprit de réaction. C'était la  
 continuation du même esprit qui s'était mani-  
 festé depuis le 9 thermidor, et qui d'abord  
 avait attaqué justement les excès de la ter-  
 reur, mais qui, de jour en jour plus sévère et  
 plus passionné, finissait par faire le procès à  
 la révolution tout entière. Quelques membres  
 des deux tiers conventionnels votaient avec  
 la minorité, et quelques membres du nouveau  
 tiers avec la majorité.

Les conventionnels saisirent l'occasion  
 qu'allait leur fournir l'anniversaire du 21 jan-  
 vier, pour mettre leurs collègues suspects de  
 royalisme à une pénible épreuve. Ils propo-  
 sèrent une fête, pour célébrer, tous les 21 jan-  
 vier, la mort du dernier roi, et ils firent déci-  
 der que, ce jour, chaque membre des deux  
 Conseils et du Directoire prêterait serment de  
 haine à la royauté. Cette formalité du ser-  
 ment, si souvent employée par les partis, n'a

HISTOIRE  
DE  
LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. A. THIERS

NOUVELLE ÉDITION

DESSINS PAR YAN' D'ARGENT



PARIS

FURNE, JOUVET ET C<sup>IE</sup>, ÉDITEURS

45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

—  
M DCCCLXVI

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

---

TOME SECOND